Image not found or type unknown

Droit et obligation envers les parents

Par **marie**, le **25/02/2009** à **15:43**

Bonjour, ma grand mère a été mise sous tutelle d'un organisme spécialisée il y a 11 ans, elle a été placé en maion de retaite et il y a un an on a su par hazard que la maison de retraite n'était pas payée régulièrement. Ma tante a demandé la tutelle qui lui a été accordée, et quand celle ci a repris les comptes il y avait en effet des choses un peu louches. Le directeur de la maison de retraite envoie des courriers en recommandés pour que les enfants payent mais ma grand mère est décédée il y a 15 jours. Sommes nous responsables des dettes ? J'ai entendu parler de l'article 205. merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés